

# LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

## 1<sup>ERE</sup> PARTIE : LA PRESENTATION DU SITE

### 1.1 Histoire du lieu

Implantée sur trois communes, Vélizy, Bièvres et Jouy-en-Josas, la base aérienne 107 « sous-lieutenant Dorme » est la seule à disposer d'une piste accessible H24 à seulement 8 km de Paris. Si la création de la base aérienne est relativement récente, 1er août 1936, elle témoigne d'un passé prestigieux qui se confond avec celui de l'aviation.

Simple hameau au départ, occupant l'espace dédié actuellement au centre commercial Vélizy 2, Villacoublay entre très tôt dans l'histoire de l'aéronautique. Le 9 août 1884, les capitaines Renard et Krebs, à bord du ballon-dirigeable « La France », effectuent le premier voyage en circuit fermé en partant du centre de Chalais-Meudon.

Il faut ensuite attendre 24 ans avant de voir un « plus lourd que l'air » s'aventurer sur le plateau. À partir de 1910, tout s'accélère avec la création de quatre écoles de pilotages sur le site. Lors de la création de l'aéronautique militaire début 1912, Villacoublay est choisie pour deux présentations une d'appareils devant les plus hautes autorités de l'État. La première guerre mondiale conforte la fonction militaire de Villacoublay. Le site abrite, entre autres, des escadrilles dont la mission est de protéger le camp retranché de Paris des incursions ennemies.

De nombreuses expérimentations sont effectuées sur le plateau. De brillants ingénieurs et visionnaires mettent au point des procédures d'essai qui font basculer l'aviation du stade artisanal au stade industriel. En 1921, une division d'entraînement de l'aviation militaire s'installe sur le site. Suite à la création de l'armée de l'Air en 1934, la partie militaire devient la base aérienne 107 en août 1936.

Villacoublay devient le terrain de prédilection des raids, records et meetings aériens. Tous les grands noms de l'aviation des années 20-30 s'y illustrèrent, tels que Marcel Doret et son Dewoitine, Michel Detroyat et son Morane, Maryse Hilsz et Maryse Bastié, Dieudonné Costes et Maurice Bellonte, les vainqueurs de l'Atlantique nord en 1930 dans le sens est-ouest, ainsi que la jeune Hélène Boucher.

De juin 1940 à août 1944, les Allemands occupent le site. À partir de la mi-43, le terrain subit régulièrement des bombardements dévastateurs. Une escadrille ministérielle, ancêtre du futur Groupe de Liaisons Aériennes Ministérielles (GLAM), est créée en 1945 puis dissoute en 1995 au profit de l'Escadron de Transport d'Entraînement et de Calibration ETEC (créé en 1934). Le Groupe Aérien d'Entraînement et de Liaison GAEL arrive sur le site en 1946. Pendant de longues années, il formera avec le GLAM l'ossature des unités navigantes de la base à travers la 60ème escadre de transport, créée en octobre 1946.

La base change considérablement d'aspect à la fin des années 60 avec en octobre 1964 l'implantation de l'escadron d'hélicoptères 3/67 « Parisis » puis en 1968 l'arrivée de l'escadron de transport 3/60 « Esterel » et du Commandement de l'aviation légère de l'Armée de terre (COMALAT). En 1973 est créé et implanté l'Échelon central NEDEX 13.565 aujourd'hui Groupement Central d'Intervention Nedex puis en 1976 le Groupement central des forces aériennes de la Gendarmerie s'installe sur le site.

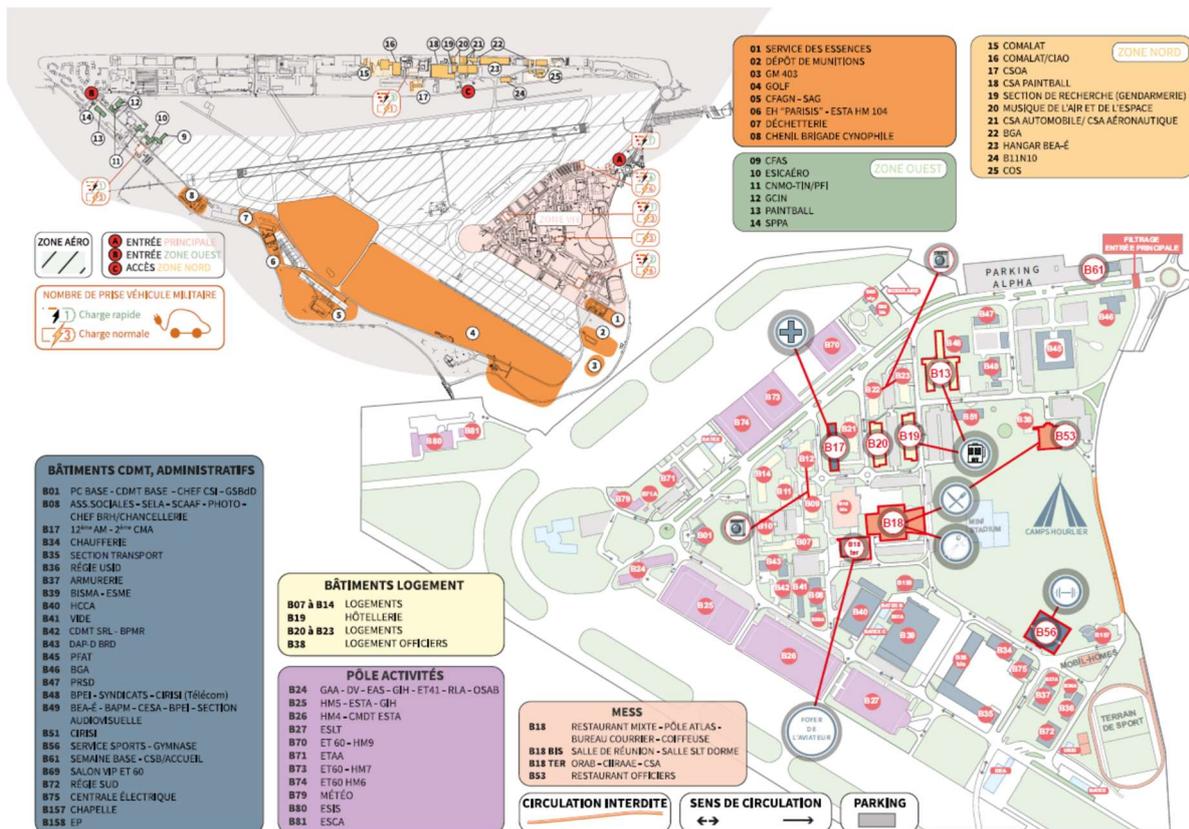
Le site se complète dans les années 2000 avec la création de l'Escadrille aéro-sanitaire 06.560 « Étampes » qui reprend les traditions de la section d'avions sanitaires 22/110 en 2002, puis l'arrivée de

# LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

la Direction de la sécurité aéronautique d'État (DSAé) et du commandement des forces aériennes stratégiques (CFAS) en 2011, du Bureau enquêtes accidents pour la sécurité aéronautique d'État (BEAé) en 2012 et enfin le Centre du soutien des opérations et des acheminements (CSOA) rejoint le site de Villacoublay en 2014.

## 1.2 Organisation de la base

### 1.2.1 Plans du site



### 1.2.2 Commandement du site



COL Géraldine Borrel, commandant la BA 107

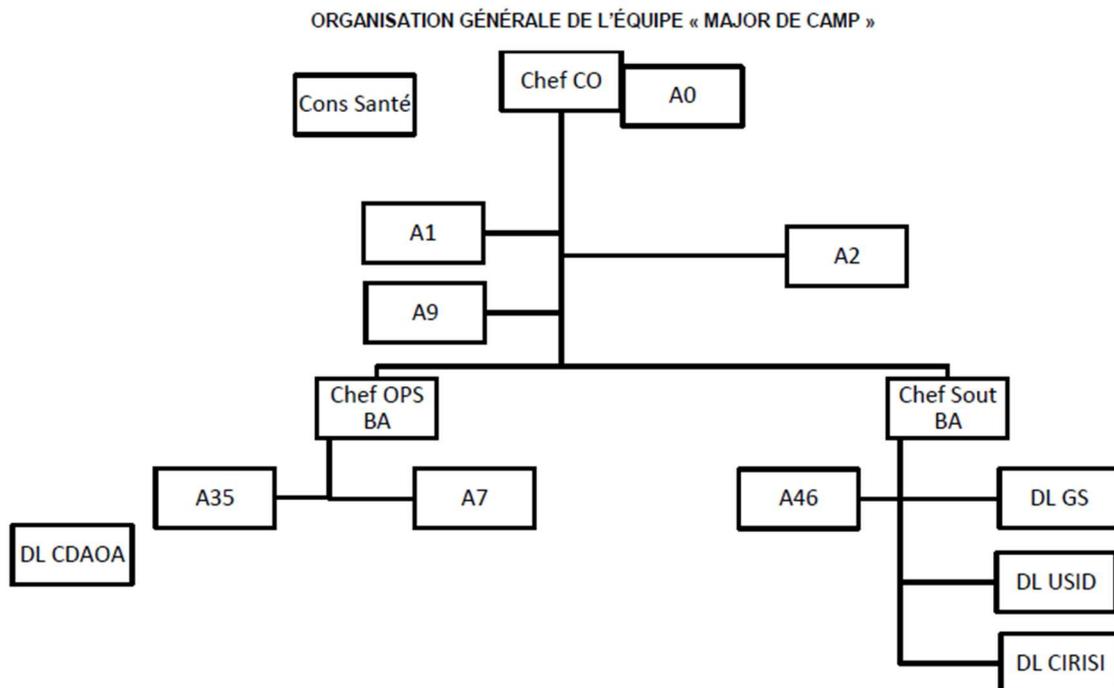


COL Pierre Cornetto, commandant en second de la BA107

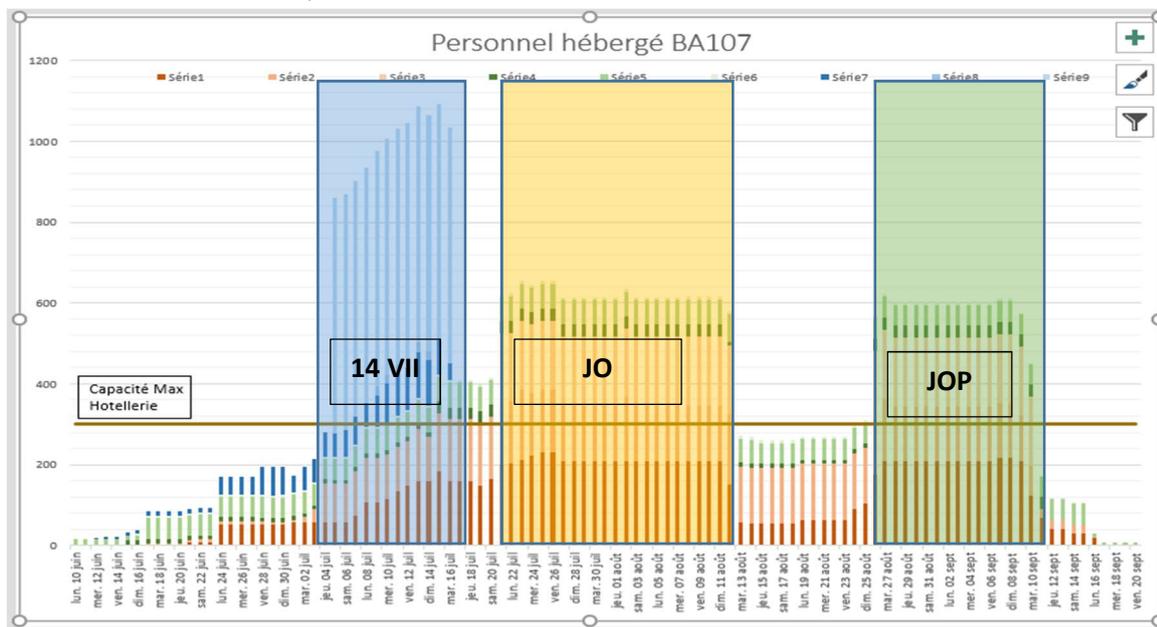
# LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

## 1.3 Organisation pendant des JOP

### 1.3.1 Organigramme



### 1.3.2 Plan du déploiement



## 2<sup>EME</sup> PARTIE : LE REGLEMENT PARTICULIER DU SITE PENDANT LES JOP

### 2.1 Comportement

#### 2.1.1 Tenue vestimentaire

- Pour les activités opérationnelles : Tenue de combat sur le site durant la période des JO/JOP pour les personnels militaires.

## LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

- Sur le camp tous les militaires se doivent de porter une tenue correcte respectant les conditions de la mixité au sein du camp (respect des directives du MINARM).

*En raison de la proximité du camp avec le périmètre du site, des personnes étrangères à la base aérienne sont susceptibles de faire des prises de vue depuis l'extérieur. Les tenues non appropriées pourraient apparaître sur les réseaux sociaux et nuire à l'image de l'institution.*

### 2.1.2 Tranquillité sonore

Une nuisance sonore diurne ou nocturne peut nuire à l'esprit de repos et de tranquillité sur le camp.

Toute constatation de nuisance fera l'objet d'un renseignement militaire remis à l'autorité de la BA 107.

En tout état de cause, sur la zone du camp de repos, il est strictement interdit de diffuser de la musique ou une quelconque bande sonore entre 22H00 et 07H00.

Pour favoriser cet esprit de tranquillité, les rassemblements de personnels entre 22H00 et 07H00 doivent être limités au strict minimum à l'exclusion des activités opérationnelles. Il est à privilégier les zones de détente comme « l'ancien foyer de l'aviateur ».

### 2.1.2 Comportement général

La promiscuité et l'affluence sur le camp impose à chacun d'adopter en toute circonstance un comportement exemplaire, notamment en matière de relations sociales et de prévention des violences sexuelles et sexistes.

## 2.2 Accès, circulation et stationnement

### 2.2.1 Accès

#### Piétons :

Tous les militaires venant en renfort sur la BA 107 seront porteurs de leur carte CIMS.

Le paramétrage sera effectué d'office pour les militaires arrivant au fil de l'eau et individuellement au niveau de l'accueil base.

Pour les arrivées collectives où le nombre de militaires est important, l'entrée sera facilitée sur liste ou responsable désigné. Les militaires se présenteront à l'accueil base avant de repartir en mission.

Tous les personnels militaires déployés dans le cadre des JO/JOP disposeront sur leur badge un dispositif de couleur qui servira également à préciser les priorités de passage dans le mess.

# LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

## Véhicules :

Tous les véhicules extérieurs à la base doivent être enregistrés à la CSB sur un fichier avec les coordonnées du responsable ainsi que le nom du service d'affectation.

L'accès pour les véhicules militaires à la BA 107 se fera sur présentation du carnet de bord au filtreur.

L'accès pour les véhicules civils se fait après un enregistrement à la CSB (coordonnées) et remise d'un LP temporaire à présenter au filtrage.

Dans les deux cas, l'accès pour les véhicules JO/JOP ne se réalise que par l'entrée principale du site.

## 2.2.2 Circulation

**IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE SE RENDRE EN ZONE OPS POUR LES PERSONNES NON HABILITEES.**

## Piétons :

Les piétons doivent veiller au respect du règlement de la base aérienne. Ils se déplacent sur les trottoirs et traversent sur les passages piétons prévus à cet effet.

Même si une zone piétonne est définie, les piétons doivent faire attention à de potentiels passages de véhicules tels que les secours ou protection (EP-BGAE).

Ils doivent être équipés de lampes ou de moyens réfléchissants lors de déplacement nocturne ou pleine lune afin d'être visible.

## Véhicules :

Tous les conducteurs des véhicules veillent au respect des règles de circulation sur la base aérienne et au code de la route. La vitesse maximale autorisée est de 50km/h, 30 ou 20 selon les zones et doit être adaptée au regard des circonstances.

Une attention de tous est de rigueur en vue de l'augmentation des passages de convois officiels ou des véhicules spéciaux prioritaires.

Les véhicules des unités extérieures à la base aérienne 107 ne peuvent circuler qu'entre l'entrée principale et leur lieu de stationnement autorisé, à savoir le parking Alpha. Seul un arrêt sur le lieu de dépôt du camp (parking du Mess officier) peut s'effectuer lors de l'arrivée et au départ de l'emprise.

Pour les véhicules civils, les propriétaires doivent arriver sur base en ayant des documents en règle, assurance et contrôle technique (CT). Pour les CT arrivant à échéance pendant la présence sur le site, il est demandé de faire le nécessaire avant de venir (Verbalisation – Immobilisation du véhicule)

## 2.2.3 Stationnement (Note N°219/ARM/BA107/CDT/NP)

Le seul lieu de stationnement autorisé pour les véhicules JOP est le parking Alpha.

Un document relatant le responsable du véhicule avec ses coordonnées doit être apposé sur le tableau de bord en cas de contrôle de l'EP ou de la BGAE.

# LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

## 2.2.4 Alcool

**NOTA: A l'exception des lieux expressément autorisés par le commandant de base, la consommation d'alcool est interdite au sein de l'emprise et par voie de conséquence sur le camp. Toute découverte fera l'objet d'une confiscation par l'OPB, avec un renseignement militaire établi par la BGAE au profit de l'autorité de la base aérienne.**

Mentionnons que dans le non-respect de cette directive est constitutive d'une infraction pénale, la détention ou consommation d'alcool dans le camp serait qualifié comme un NON RESPECT DES CONSIGNES, délit pénal avec saisi du magistrat du parquet militaire.

La découverte de toute autre substance illicite tel que les stupéfiants fera l'objet d'une procédure judiciaire à destination du magistrat en charge des affaires pénales militaires.

## 2.3 Hébergement

Au sein de l'emprise Villacoublay, deux types d'hébergements sont proposés.

### 2.3.1 Hôtellerie

Les bâtiments B19, B13A et B38 regroupent 140 chambres doubles et 8 chambres simples.

Les effets de literie (divers draps, couette et édredon sont fournis) ainsi que les effets de bain (serviette + tapis de bain).

Le service de ménage est assuré une fois par semaine.

### 2.3.2 Camp de toile Léon HOUILLIER

Construit par la société GL EVENTS le camp Léon HOUILLIER se compose de 3 tentes.

D'une capacité totale de 725 personnes, il est divisé en 29 chambrés. Chaque chambré est composé de 5 alcôves accueillant chacune 5 personnel. Les tentes sont équipé d'un système de climatisation.

Chaque membre de la force JOP logeant dans le camp a en sa disposition :

- 1 lit picot dernière génération
- 1 armoire de campagne
- 1 table pour 5
- 1 chaise
- Il est responsable du matériel perçu lors de son arrivée

A proximité du camp se situe la zone sanitaire comprenant 75 douches, 90 toilettes et de plusieurs zones de lavabos.

## 2.4 Prévention Sante Sécurité

### 2.4.1 Antenne médicale

La 12ème antenne médicale est située sur la base aérienne 107 de Villacoublay et assure le soutien médical des formations du ministère des armées au sein de son périmètre géographique (unités de Villacoublay et d'Athis Mons).

L'AM de Villacoublay fonctionne sur le rythme commun à l'emprise de la BA 107.

## LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

Les horaires de travail du personnel s'entendent de 8h00 à 17h15 du lundi au jeudi et de 8h00 à 15h15 le vendredi. Ces horaires définissent les heures ouvrables (HO) pour les jours ouvrés (hors week-end, jours fériés et jours des temps d'activité et d'obligation professionnelle pour les militaires (TAOPM)). L'accueil du public (ayants droits) se fait :

- lundi de 09h15 à 12h00 et de 13h20 à 17h00 ;
- mardi de 10h00 à 12h00 et de 13h20 à 17h00 ;
- mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h20 à 17h00 ;
- jeudi de 13h20 à 17h00 ;
- vendredi de 8h20 à 12h00.

Pour toute demande de consultation non programmée, le malade contacte l'AM au 01 73 95 12 00 doublé d'un mail à [cma02-am012-prise-de-rdv.trait.fct@intradef.gouv.fr](mailto:cma02-am012-prise-de-rdv.trait.fct@intradef.gouv.fr) pour obtenir un rendez-vous dans la journée en précisant le degré d'urgence. Dans la mesure du possible, un créneau de consultation lui sera attribué dans la journée.

Lorsque l'état clinique du patient ne lui permet pas de se déplacer ou en cas d'urgence vitale, une demande d'intervention en dehors des locaux de l'AM peut se faire en appelant la ligne 15, le 01 73 95 12 15, ou le portable d'astreinte de l'auxiliaire sanitaire (06.78.66.16.93 ). L'interlocuteur recueille les informations nécessaires au déclenchement de l'intervention. Cette fiche sera archivée pour être conservée à titre médico-légal. En cas de difficulté, un médecin peut prendre en ligne l'appelant pour évaluer les moyens adaptés à la situation (l'envoi d'un secours allégé (infirmier et/ou auxiliaires sanitaires) ou au contraire une demande de renfort par les pompiers militaires disponibles, voire le recours simultané ou secondaire de moyens de secours civils (pompiers ou SAMU)).

**En HNO, durant les JOP le soutien sera mutualisé avec les autres antennes médicales de proximité, une note du service de santé des armées sera communiquée.**

# LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

## 2.4.2 Défibrillateurs /Sécurité incendie

Des consignes de sécurité incendie et d'évacuation sont affichées dans chaque chambre du camp Léon Hourlier. Les occupants en prennent connaissance et repèrent :

- les numéros d'urgence propres au camp ;
- les issues de secours et la position du point de rassemblement en cas d'évacuation ;
- la position du matériel de première intervention le plus proche : extincteur, sifflet avertisseur ou corne de brume, défibrillateur automatique externe.

Les extincteurs et les issues de secours sont laissés libre et dégagés de tout obstacle en permanence. Interdiction de fumer, de vapoter à l'intérieur du camp, les cendriers mis à disposition doivent être utilisés.

## 2.4.3 Risques professionnels sur l'emprise

Les obligations réglementaires et légales en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail s'appliquent lors de votre séjour sur l'emprise de Villacoublay.

En fonction de votre affectation, vous pouvez être exposés à des risques professionnels particuliers au sein de vos activités. Prenez connaissance des consignes et des procédures de travail propres à votre unité d'affectation et respectez-les.

Prenez contact avec votre correspondant prévention d'unité ou sollicitez le bureau prévention environnement incendie de la BA107 au bâtiment B48 (Tel 01.73.95.17.97)

## 2.4.4 Détention et stockage de matériel sensible et dangereux

Il est interdit de stocker, même temporairement, toute matière dangereuse telle que des produits chimiques inflammables, hormis les produits d'entretien et d'hygiène courants.

Les matériels et équipements de travail ainsi que les dotations nécessaires aux activités sur les sites doivent être stockés dans les unités ou dans les véhicules opérationnels. Il est formellement interdit d'introduire des armes ou des dispositifs pyrotechniques sur le périmètre du camp

## 3<sup>EME</sup> PARTIE - FACILITÉS DISPONIBLES SUR LE SITE

### 3.1 ATLAS / CPO

L'ATLAS de Villacoublay est ouvert entre 10h et 13h.

### 3.2 Restauration

En dehors de la restauration régaliennne, pour toute demande de réservation de salle, se référer à la section service du pôle.

#### 3.2.1 Mess Mixte

Ouvert à toutes les catégories de personnel.

Petit-déjeuner de 5h à 8h

Déjeuner de 11h à 14h30

Diner de 18h à 21h

#### 3.2.2 Mess Officier

Ouvert aux officiers et personnels de catégorie A

Déjeuner de 11h à 14h30.

Fermé au diner.

## LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

### 3.2.3 Kiosque à pizza

Situé à droite du mess Mixte (B18), le kiosque à pizza propose une offre variée de pizza cuite à la minute à emporter.

### 3.2.3 Besoin particulier de restauration lié à la contrainte opérationnelle.

Les aviateurs ayant des contraintes opérationnelles et devant prendre leur petit-déjeuner à partir de 4h30 du matin et ne pouvant dîner avant 21h auront une offre de restauration adaptée qui sera communiqué ultérieurement. Etat des rationnaires réalisés à J-1 par les majors de camp.

### 3.3 APMS (Activités Physiques Militaires et Sportives)

La section préparation du combattant (SPC) est à la disposition du personnel en mission. Elle est joignable au 28298 ou par mail à l'adresse [ba107-brh.moniteur-sports.fct@intradef.gouv.fr](mailto:ba107-brh.moniteur-sports.fct@intradef.gouv.fr).

Les infrastructures sportives sont en accès libre pendant les heures ouvrables (HO) 08h15 – 17h15. En heures non ouvrables (HNO), le personnel devra adhérer au club sportif et artistique (CSA).

Les accès en HNO sont limités du lundi au vendredi de 06h à 22h, et le samedi et dimanche de 08h à 20h.

Ces horaires seront effectifs du 04 juillet au 11 août inclus et du lundi 26 août au mardi 10 septembre inclus.

Les tarifs sont les suivants :

- Licence FCSAD 24€ ou 8€ pour le personnel déjà adhérent
- Adhésion aux sections : 16€

Le document d'inscription sera disponible à la SPC et lors de l'in Processing

### 3.3.1 Installations sportives

Les installations sportives comprennent :

- un terrain d'honneur pour le football et le rugby ;
- une piste d'athlétisme ;
- quatre courts de tennis (accessible sur réservation préalable auprès de la SPC) ;
- un parcours sportif ;
- un espace « crossfit » en cours collectif uniquement pour raison de sécurité ;
- un mini-stadium (accessible sur réservation préalable auprès de la SPC) ;
- deux « moov-rock »
- un terrain en sable (volley-ball, handball et football) ;
- un gymnase.

Les installations du gymnase comprennent :

- un espace polyvalent (volley-ball, handball, basket-ball, badminton, tennis) ;
- une salle de musculation ;
- une salle multisports (fitness, étirements, « biking »).

# LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

L'accès est autorisé aux personnes détenteurs d'une paire de chaussure d'intérieur non portée à l'extérieur sous peine d'expulsion.

## 3.3.2 Planning séances encadrées en groupe

Des entrainements particuliers dans chaque discipline sont proposés par la SPC selon le planning suivant en HO.

Planning hebdomadaire 2023-2024						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
7h						
8h						
8h30	CCPM terre 8h30-9h30	Entraînement cress 8h30		Entraînement cress 8h30	Equipe rugby base 8h30-10h00	
9h						
9h30						
9h30						
10h						
10h30						
11h						
11h30						
12h						
12h30 à 13h00 activités non encadrées - Pique-nique						
13h						
14h						
14h30						
15h						
15h30						
16h						
16h30						
17h						
17h30						
18h						

En HNO, d'autres séances sont programmées par la SPC. Le planning des séances est accessible sur

l'application sportiveasy 

L'inscription aux séances se fait en scannant le QR code ci-dessous :



## 3.3.3 Suggestions d'itinéraires dans Paris / Vélizy

Les parcours de course à pied seront affichés à la SPC.

## 3.4 Loisirs internes au site

### 3.4.1 Tournoi Gaming

La base mettra à disposition deux PS5 avec 6 jeux au sein du foyer de l'aviateur ; Des tournois de Gaming seront organisés durant la période.

# LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

## 3.1.2 Billetterie

Situé au bar du mess mixte, la cellule loisir propose des tarifs préférentiels pour des tickets de cinéma UGC et Gaumont Pathé.

## 3.4.3 BAR

Deux bars sont à dispositions des aviateurs pendant les JOP. Ils proposent une offre de bières, vins et softs complété par divers snackings apéritifs varié.

Le bar du mess mixte est ouvert de 18h à 23h. Il se situe à l'étage du mess mixte (B18).

Le bar du foyer de l'Aviateur est tenu par le Club des Lieutenants et des membres de l'emprise se situe au B18ter.

Ouvert du 8 juillet au 15 septembre, il propose la même offre qu'au bar du mess mixte.

## 3.4.4 Retransmissions en direct des épreuves de JO et Activités annexes

Les bars sont équipés de moyens de diffusion permettant la retransmission des épreuves sportives et des actualités. Diverses activités, soirées à thème, challenges etc.... seront proposés durant la période.

Une communication régulière permettra aux aviateurs de se tenir informé du programme établi.

## 3.5 Les Services du pôle

### 3.5.1 Réservations de salles de réunion, de restauration et d'amphithéâtres

Salle SLT Dorme + salle ancien mess rang disponibles à la réservation sur adresse [ba107.communication.fct@intradef.gouv.fr](mailto:ba107.communication.fct@intradef.gouv.fr)

### 3.5.2 Courrier et vaguemestre - B18

Réception, tri, distribution et affranchissement du courrier des unités

Réception et distribution du courrier personnel (faire préciser votre unité sur enveloppe par l'expéditeur)

Réception, enregistrement, distribution des colis et recommandés personnels et militaires

Lundi au jeudi	Vendredi
de 8h30 à 17h00	de 8h30 à 15h00

### 3.5.3 Salon de coiffure -B18

Sur rendez-vous :

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 15h00

### 3.5.4 Laverie – B09, B12, B22, B23

Tous les jours jusqu'à 22h00, des machines à laver et sèche-linges sont disponibles gratuitement dans les bâtiments 9,12,22,23. La lessive est automatiquement distribuée durant le cycle de lavage.

# LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

## 3.5.5 Maître tailleur (Point SPEC – ABILIS) - B40

SPEC (Services de Proximité pour les Equipements du Commissariat) (tailleur/bottier)

Contact : 01 73 95 61 25

Ouverture le lundi, mardi et jeudi de 13h00 à 16h30 (SANS RDV) et le vendredi de 09h00 à 12h00 (SANS RDV). Fermeture le mercredi.

## 3.6 Autres

### 3.6.1 Transports publics à proximité

- De Paris Montparnasse

Transilien ligne N direction Versailles-St Cyr - Plan de la ligne N  
descendre à Chaville rive-gauche

Ligne de bus n° 33 - Base Aérienne 107 - navette base ( Horaires des bus :[www.phebus.tm.fr](http://www.phebus.tm.fr) - menu accès plans et horaires en PDF )

- De Paris Saint-Michel

RER C direction Versailles-St Cyr - Plan du RER C  
descendre à Chaville-velizy

ligne de bus n° 33 - Base Aérienne 107 - navette base ( Horaires des bus :[www.phebus.tm.fr](http://www.phebus.tm.fr) - menu accès plans et horaires en PDF )

- Depuis la Défense

Transilien ligne U direction La Verrière - Plan de la ligne U  
descendre à Chaville rive-droite

ligne de bus n° 33 - Base Aérienne 107 - navette base ( Horaires des bus :[www.phebus.tm.fr](http://www.phebus.tm.fr) - menu accès plans et horaires en PDF )

- Depuis Pont de Sèvres

Métro ligne 9 - Plan du métro parisien  
descendre à l'arrêt Pont-de-Sèvres

ligne de bus n° 42 - Métro pont de Sèvres / BA 107

## 4<sup>EME</sup> PARTIE – ACTIVITES CULTUELLES

### Aumônerie catholique

Chapelle de la base, chapelle St Paul - contacter l'aumônier catholique

### Aumônerie Israélite

Aumônier Ménahem KAROUBY : 07 67 23 55 05

Synagogue de Versailles – 10 rue Albert Joly 78000 Versailles 01 39 07 19 19

## LIVRET D'ACCUEIL NUMERIQUE – site de VILLACOUBLAY

### Aumônerie musulmane

Centre Musulman de Clamart

Adresse : 298 Avenue du Général de Gaulle, 92140 Clamart

Téléphone : 06 49 23 48 71

### Aumônerie protestante

Des aumôniers protestants sont présents pendant toute la durée des JOP et disponibles pour vous rencontrer. Pour tout renseignement ou demande d'entretien n'hésitez pas à appeler le 06 15 58 41 41 Du 8 au 25 août : 06 17 99 67 22

Culte le dimanche à 17h : Eglise protestante évangélique, 33 rue Costes et Bellonte, Viroflay

## 5<sup>EME</sup> PARTIE - DIVERS

### **PANNE – DEPANNAGE – REPARATION INFRASTRUCTURE :**

1/ Rendez compte à votre ADU.

2/ L'ADU contactera l'équipe Major de Camp.

3/ L'équipe Major de camp réalisera une demande EUREKA vers l'USID ou contactera directement la cellule AISST du COIA.